

désigné découpera la ville en quartiers, à la tête desquels il placera un chef et deux ou trois adjoints.

Ceux-ci à leur tour diviseront le quartier en îlots, et désigneront pour chacun d'eux, un chef et plusieurs adjoints.

Enfin, chaque building ou groupe de maisons recevra un chef et deux ou trois adjoints en contact direct avec la population.

Une enquête sérieuse sera nécessaire pour la désignation des membres de l'organisation, et pour éviter tout noyautage. Néanmoins, le système de cooptation obligatoirement employé, rendant chacun des membres responsable de la désignation et du contrôle de ses subordonnés immédiats, permettra une mise en place rapide et sûre de tous les éléments.

Dans les territoires d'outre-mer ou en période de crise lorsque, pour de multiples raisons, nous ne serons pas assurés du loyalisme des populations, principalement si l'organisation ennemie déjà en place est suffisamment forte pour obliger la population à la prudence, le problème sera plus complexe, car les habitants fuiront toute responsabilité qui pourrait les désigner aux coups de l'adversaire.

La pyramide de l'organisation sera dans ce cas

créée en partant de la base et par les forces de police chargées du maintien de l'ordre. Les escadrons de gendarmerie mobile, rompus par métier aux contacts policiers avec les populations, seront particulièrement qualifiés pour s'acquitter de cette tâche délicate.

Ils procéderont d'abord à un recensement rigoureux de toute la population.

Le premier chef de la hiérarchie à mettre en place sera le chef naturel : le chef de famille. Il sera rendu responsable de tous les habitants de son appartement ou de sa maison, et tiendra à jour la liste établie au moment du recensement.

A l'échelon au-dessus, et pendant les opérations de recensement, il sera toujours facile de désigner le chef d'un groupe de maisons (ou d'un building, ou d'un étage dans un building) qui sera rendu responsable d'un certain nombre de chefs de famille, quatre ou cinq au maximum.

Enfin, lorsque le recensement sera terminé, et qu'un contact étroit sera pris avec la population, on procédera à la désignation des chefs d'îlots.

Un chef d'îlot pourra, suivant le découpage de la ville, être rendu responsable d'une dizaine de chefs de groupe de maisons.

Son rôle sera très important. Il ne pourra donc être désigné qu'après une étude sérieuse et par le Commandement.

La condition essentielle pour devenir chef d'îlot sera d'avoir des attaches solides dans l'îlot (être

commerçant, avoir une nombreuse famille, être si possible riche..., etc.), c'est-à-dire avoir un standing de vie qui puisse difficilement être abandonné.

Il n'y aura pas d'échelon hiérarchique au-dessus du chef d'îlot. Son rôle serait trop important pour qu'il reste facilement commandable et il serait pour nos adversaires une cible trop vulnérable.

L'organisation sera en fait un tronc de pyramide dont les chefs d'îlots constitueront la petite base.

Un organisme spécial — civil et militaire — devra, en cas de guerre, être mis en place pour l'ensemble d'une ville moyenne, ou par quartiers dans les grandes villes. Son rôle essentiel sera de transmettre aux chefs d'îlots les ordres du commandement, de les faire exécuter, et de recueillir les renseignements que les chefs d'îlots devront leur faire parvenir. En contact permanent avec eux il s'assurera, en permanence, de la bonne exécution des consignes aux divers échelons de la hiérarchie.

Le recensement de la population aura permis de donner à chacun des habitants un *certificat de recensement* : dont un ou deux exemplaires resteront à la disposition des forces de l'ordre.

Il portera obligatoirement une photographie de l'individu, mais surtout :

- le numéro du groupe de maisons. . . Ex. : 3
- la lettre de l'îlot. Ex. : B
- le numéro du quartier de la ville . . Ex. : 2

L'ensemble constituera un véritable numéro minéralogique :

2. B. 3.

qui permettra au cours de fréquents contrôles de connaître exactement la situation de tout individu et de fixer la responsabilité des chefs dont il dépend.

Cette organisation permettra au commandement de faire participer des éléments importants de la population à leur propre protection. Ils pourront dans une certaine mesure participer au service d'ordre et exécuter des missions de police simples : la détection, la surveillance et parfois l'arrestation d'individus dangereux s'effectueront sans difficulté; la transmission des consignes sera toujours facile et rapide. Elle deviendra donc rapidement un des éléments essentiels du commandement territorial, qui prendra progressivement une importance sans cesse accrue. Un bureau spécial, appelé *Bureau de l'Organisation et du Contrôle des Populations*, sera nécessaire pour en contrôler l'activité.

Si la situation venait à l'exiger, cet organisme serait en mesure d'établir sans délai un contrôle très strict du ravitaillement, des animaux et de tous moyens que pourraient utiliser en cas de crise nos adversaires contre nous. Cette organisation permettra de donner une définition précise du *hors-la-loi* : tout individu qui, dans des délais à fixer, n'y serait pas entré serait en effet un *hors-la-loi*.

Il sera donc nécessaire de rechercher dans la population des hommes capables d'être les chefs de l'organisation à ses divers échelons. La masse des habitants, par routine ou atavisme, est normalement dévouée au pouvoir établi et aux forces de l'ordre. Elle sera prête à nous aider si nous le lui demandons à condition que nous soutenions efficacement les gens qui se seront engagés à nos côtés et que nous soyons toujours en mesure de les protéger.

Or, cette protection est une des missions essentielles de l'*Organisation des Populations*.

Même dans les périodes les plus troublées, les bonnes volontés ne manqueront jamais. L'Indochine, puis l'Algérie l'ont amplement prouvé.

Mais nous ne devons pas oublier non plus que l'ambition a toujours été un mobile puissant pour

une élite jeune et dynamique qui veut sortir de l'ornière et arriver. C'est à elle qu'il faudra faire largement appel, et que nous devrons nous attacher en récompensant, selon leur valeur, les services rendus.

Enfin, il nous sera toujours facile de nous assurer de leur fidélité en les plaçant au sein d'une hiérarchie qu'ils pourront difficilement quitter après y avoir été admis.

Une telle *Organisation* heurtera certainement notre vieil esprit individualiste et fera courir à nos libertés des dangers qu'il ne faut pas minimiser. L'analogie apparente avec certaines organisations totalitaires pourra permettre à nos adversaires des attaques faciles.

Nous ne devons pas nous laisser leurrer; la différence entre elles est fondamentale; notre organisation est une organisation de guerre défensive dont le seul but est d'assurer la protection des populations, particulièrement contre le danger du terrorisme. Aucun individu en y entrant n'aura à abdiquer une parcelle quelconque de ses libertés essentielles; mais face à l'ennemi commun chacun apportera avec discipline à ses semblables et à ses chefs une aide totale et sans réserve. La guerre gagnée, ou le danger passé, elle n'aura aucune raison de subsister.